

Barème des cotisations - d'ORLEANS-TOURS 2017-2018

66 % de la cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu ou remboursé en crédit d'impôt pour les personnes non imposables !

Le nombre de prélèvements est ajustable à votre demande à condition que le dernier ait lieu au plus tard en août 2018.

Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Catégorie											
Certifiés, CPE et Psy-EN Classe normale	119 €	119 €	147 €	175 €	180 €	184 €	194 €	207 €	220 €	236 €	252 €
Montant d'un des 2 prélèvements	59,50 €	59,50 €	73,50 €	87,50 €	90,00 €	92,00 €	97,00 €	103,50 €	110,00 €	118,00 €	126,00 €
Coût réel après déduction fiscale	40 €	40 €	50 €	60 €	61 €	63 €	66 €	70 €	75 €	80 €	86 €
Biadmissibles	124 €	124 €	152 €	179 €	189 €	196 €	206 €	220 €	237 €	252 €	262 €
Montant d'un des 2 prélèvements	62,00 €	62,00 €	76,00 €	89,50 €	94,50 €	98,00 €	103,00 €	110,00 €	118,50 €	126,00 €	131,00 €
Coût réel après déduction fiscale	42 €	42 €	52 €	61 €	64 €	67 €	70 €	75 €	81 €	86 €	89 €
Certifiés, CPE et Psy-EN hors-classe et Directeurs CIO	217 €	232 €	247 €	266 €	283 €	298 €					
Montant d'un des 2 prélèvements	108,50 €	116,00 €	123,50 €	133,00 €	141,50 €	149,00 €					
Coût réel après déduction fiscale	74 €	79 €	84 €	90 €	96 €	101 €					
Agrégés classe normale	140 €	140 €	172 €	204 €	217 €	230 €	245 €	263 €	281 €	298 €	310 €
Montant d'un des 2 prélèvements	70,00 €	70,00 €	86,00 €	102,00 €	108,50 €	115,00 €	122,50 €	131,50 €	140,50 €	149,00 €	155,00 €
Coût réel après déduction fiscale	48 €	48 €	58 €	69 €	74 €	78 €	83 €	89 €	96 €	101 €	105 €
Agrégés hors-classe	281 €	298 €	310 €			332 €	344 €	362 €			
Montant d'un des 2 prélèvements	140,50 €	149,00 €	155,00 €			166,00 €	172,00 €	181,00 €			
Coût réel après déduction fiscale	96 €	101 €	105 €			113 €	117 €	123 €			
Certifiés, CPE, Psy-EN Classe exceptionnelle	263 €	277 €	292 €	312 €		334 €	346 €	363 €			
Montant d'un des 2 prélèvements	131,50 €	138,50 €	146,00 €	156,00 €		167,00 €	173,00 €	181,50 €			
Coût réel après déduction fiscale	89 €	94 €	99 €	106 €		114 €	118 €	123 €			
Agrégés Classe exceptionnelle	312 €					334 €	346 €	363 €	363 €	378 €	398 €
Montant d'un des 2 prélèvements	156,00 €					167,00 €	173,00 €	181,50 €	181,50 €	189,00 €	199,00 €
Coût réel après déduction fiscale	106 €					114 €	118 €	123 €	123 €	129 €	135 €

Traitement brut mensuel	Inférieur à 1100 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuels et Maîtres-Auxiliaires	40 €	70 €	100 €	130 €	150 €	170 €	190 €
Montant d'un des 2 prélèvements	20,00 €	35,00 €	50,00 €	65,00 €	75,00 €	85,00 €	95,00 €
Coût réel après déduction fiscale	14 €	24 €	34 €	44 €	51 €	58 €	65 €

Stagiaire antérieurement non fonctionnaires	Certifiés, CPE et Psy-EN	119 €	ou 2 prélèvements de	59,50 €	Coût réel après déduction fiscale :	40 €
	Agrégés	140 €	ou 2 prélèvements de	70,00 €	Coût réel après déduction fiscale :	48 €

AE, Chaires supérieures, PEGC, Personnel en attente de reclassement, Stagiaire antérieurement fonctionnaire	Cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paye : 0,363 x "l'indice brut majoré" + 10 €, arrondi à l'euro supérieur
---	---

Mi-temps ou temps partiel	Cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - Cotisation minimale de 39 € (13 € après déduction fiscale).
---------------------------	--

Cotisation non calculée dans ce barème	Ajoutez 10 € au produit de 0,363 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paye, arrondi à l'euro supérieur.
--	---

Situations exceptionnelles	Contactez le trésorier académique - Cotisation minimale de 39 € (13 € après déduction fiscale).
----------------------------	---

Elèves Psy-EN 1 ^{ère} année	77 €	Nombre de prélèvements jusqu'au 28 juin 2018 : 2 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement. Montant d'un prélèvement = Cotisation / Nb de prélèvements (arrondie au 1/10ème supérieur) ➢ 10 prélèvements pour une adhésion en début d'année scolaire, ce nombre diminuant en cas d'adhésion en cours d'année pour que le dernier prélèvement soit effectué au plus tard en août 2018. ➢ Pour le prélèvement, joindre obligatoirement un RIB et le mandat SEPA signé. ➢ Paiement fractionné par chèque également possible avec la même limite pour le dernier encaissement : août 2018.
Montant d'un des 2 prélèvements	38,50 €	
Coût réel après déduction fiscale	26 €	
AED (surveillants, AESH, AVS), Vacataires et sans traitement	39 €	
Montant d'un des 2 prélèvements	19,50 €	
Coût réel après déduction fiscale	13 €	



Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1681 €	de 1681 € à 1880 €	de 1881 € à 2060 €	de 2061 € à 2250 €	de 2251 € à 2440 €	de 2441 € à 2630 €	de 2631 € à 2810 €	de 2811 € à 3000 €	de 3001 € à 3190 €	de 3191 € à 3370 €	de 3371 € à 3560 €	3561 € et plus
Retraités Pensionnés	67 €	86 €	94 €	103 €	113 €	122 €	131 €	140 €	149 €	158 €	167 €	176 €
Montant d'un des 2 prélèvements	33,50 €	43,00 €	47,00 €	51,50 €	56,50 €	61,00 €	65,50 €	70,00 €	74,50 €	79,00 €	83,50 €	88,00 €
Coût réel après déduction fiscale	23 €	29 €	32 €	35 €	38 €	41 €	45 €	48 €	51 €	54 €	57 €	60 €

Adhérer au SNES, c'est :

- Lui permettre de garantir le respect des droits de chacun, notamment par l'intermédiaire de ses élus, majoritaires dans toutes les instances.
- Pouvoir débattre avec tous de notre métier, de sa défense, de sa transformation et des améliorations nécessaires.
- Peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent : face aux politiques de régression sociale, s'investir dans l'action syndicale avec le syndicat majoritaire qu'est le SNES, c'est se donner les moyens de faire avancer tous ensemble un autre projet de société.
- Faire vivre l'espace démocratique qu'est le SNES. A ceux qui nous disent: « Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES... », la force du syndicat est de permettre aux adhérents de peser sur ses décisions à travers les élections, congrès et consultations diverses.
- Être indépendant de tout pouvoir : ses ressources, à part quelques publicités dans nos publications nationales, proviennent exclusivement des cotisations syndicales.

C'est aussi une des raisons qui expliquent la confiance que lui renouvellent les collègues lors des élections professionnelles.

Contribuons à le renforcer !